



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 février 1998

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 Février 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 Mars 1998

**Constitution du dossier d'enquête parcellaire pour les captages du Vivier
et de Gachet - Marché de prestation de service**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Jean-Claude ALAZARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Claire MINALI-BELLA donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

DELIBERATION D98070

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 1998

Eau et Assainissement

**Constitution du dossier d'enquête parcellaire pour les captages
du Vivier et de Gachet - Marché de prestation de service**

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale et de la Commission d'Appel d'Offres,

Par délibération en date du 27 Septembre 91, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un marché de prestation de services avec le Cabinet BOUTHIER - DUPUIS pour la constitution du dossier d'enquête parcellaire à mener sur le périmètre de protection rapproché des captages du Vivier et de Gachet.

L'Hydrogéologue agréé, M. Jean-Paul VACHER qui a été nommé sur ce dossier des captages, a dans son rapport d'expertise, proposé un périmètre de protection rapproché qui déborde de l'emprise initiale proposée par l'Hydrogéologue chargée de l'étude, M. Bernard COIRIER.

Ce périmètre, qui couvre la vallée du Lambon sur les communes de Niort et de Chaban de Chauray est étendu à la rive droite de la Sèvre sur le quartier de " Pied d'Ouille " et du " Vigneau " à Ste-Pezenne et, en limite sud, sur l'avenue de Limoges et le secteur de l'Aérodrome.

Il y a donc lieu d'étendre la mission du Cabinet BOUTHIER - DUPUIS à ces secteurs. Cette mission consiste à recenser les parcelles et leurs propriétaires, à établir les états parcellaires, à notifier aux propriétaires la date d'ouverture des enquêtes publiques et parcellaires ainsi que l'arrêté préfectoral quand il interviendra.

Un marché négocié sera passé par l'extension de cette mission, en application de l'article 104-II du Code des Marchés Publics. Son montant sera de 31.356 TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché à intervenir avec le Cabinet BOUTHIER-DUPUIS.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)